



## Les modifications des programmes scolaires imposées «à marche forcée»?



La décision a fait grand bruit dans la communauté éducative. Le «projet d'ajustement et de clarification» des programmes de français, maths et enseignement moral et civique (EMC) des cycles 2 à 4 (du CP à la troisième) était à l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'éducation (CSE, instance consultative du ministère de l'Éducation nationale), ce jeudi. Le projet, annoncé le 14 juin, est prévu pour une application à la rentrée 2018. Un calendrier très court qui inquiète les syndicats. «Nous avons demandé le retrait de l'ordre du jour de ces projets de programmes, ce que le ministère a refusé de faire. Il a continué à imposer ce travail à marche forcée, à mettre en œuvre à la rentrée», tonne la secrétaire nationale du SE-Unsa, Claire Krepper. Face à ce refus, de nombreuses organisations syndicales (SE-Unsa, SNES-FSU, CGT-Education, FCPE, Unef, Solidaires...) ont décidé de plier bagage et de quitter la séance.

La secrétaire générale adjointe SNES-FSU, Valérie Sipahimalani, explique : «Il ne s'agit pas seulement d'ajustements. Le programme d'EMC a notamment des modifications de fond. Ces programmes vont être publiés durant l'été et devraient se mettre en place à la rentrée. C'est inacceptable. En outre, les textes ne nous ont été communiqués par le Conseil supérieur des programmes (CSP) que deux semaines avant ce jour, des délais de travail impossibles à tenir pour des textes de cette nature.» Claire Krepper souligne de son côté : «On aurait peut-être pu faire passer quelques amendements cosmétiques, mais sur le fond, le ministère avait décidé de ne pas changer d'avis.» En interne, des tensions couvent également. Trois membres du CSP ont contesté, mercredi, certaines déclarations de leur présidente, Souâd Ayada, dans une interview au Point. Ils regrettent notamment que le travail du CSP sous le quinquennat précédent soit «dénigré», ce qui diviserait la communauté éducative avec le «risque d'affaiblir la confiance en l'institution scolaire».

### Retour en arrière

Au-delà de la méthode et du calendrier imposés, le contenu des ajustements est également décrié. Les inquiétudes se cristallisent sur les modifications apportées aux programmes de français et d'EMC, ceux de maths étant relativement peu touchés. Sans surprise, comme dans les circulaires du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, transmises en avril, on retrouve l'étude des quatre opérations de calcul dès le CP, mais aussi l'apprentissage de l'ensemble de la conjugaison du passé simple en CE2-CM1-CM2, la préconisation de la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture ou encore la mise en place de dictées quotidiennes.

Un retour en arrière est également opéré du côté de la grammaire. Claire Krepper : «La leçon de grammaire est coupée du reste des activités de français. On doit travailler les exercices

grammaticaux traditionnels en réutilisant d'anciennes terminologies très contestées, car tout à fait obscures pour les élèves, comme les COD et COI. Dans les programmes actuels, ils étaient nommés complément de verbe, c'est facile à comprendre pour les élèves.» La notion de prédicat, dont l'introduction dans les programmes avait fait polémique en 2016, est tout bonnement supprimée.

### **Une République trop théorique ?**

Dernier point clivant, le bouleversement de la philosophie générale de l'EMC, basée jusqu'à présent sur l'expérience concrète des élèves. «Ils ont supprimé tous les exemples de mise en œuvre, alors que c'était surtout là-dedans que passait l'esprit des programmes : faire expérimenter et vivre aux élèves les règles de la vie en société, plutôt que d'en faire un enseignement traditionnel», déplore Claire Krepper. Diverses connaissances sont à acquérir du CE2 à la troisième comme le premier couplet de la Marseillaise, les symboles ou valeurs de la République française. La secrétaire générale adjointe du SNES-FSU note : «Le nouveau programme est conçu comme une prise d'informations dans laquelle il faut absolument qu'il y ait une trace écrite. On revient vers un EMC où les valeurs de la République se transmettent et ne se vivent pas, ce sont des conceptions radicalement opposées. Au lieu d'être dans la construction de l'esprit critique et de la citoyenneté, on est dans la transmission des valeurs et des règles. La citoyenneté à l'école est de confronter des idées, comprendre que l'on peut débattre de façon virulente avec des personnes avec qui on s'amuse à la récréation.»

Dans cette course contre la montre, reste encore au ministère à publier les repères annuels promis, qui doivent baliser les cycles de trois ans pour chaque matière.  
Marlène Thomas